

Communiqué de presse

Nouveau : une déchèterie "Gros Véhicules" à Saint-André-de-Sangonis

Le Syndicat Centre Hérault, qui est chargée de la gestion des déchets sur le territoire du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault, et du Lodévois et Larzac, a ouvert une déchèterie "Gros Véhicules" à Saint-André-de-Sangonis, rue du Pont de Gignac, début octobre 2015. Ce service est payant. Il s'adresse aux artisans confrontés à des difficultés pour évacuer leurs déchets de chantiers. Avec la déchèterie Gros véhicules déjà présente sur Aspiran, le Syndicat Centre Hérault met ainsi à disposition des professionnels deux sites sur le territoire pour déposer leurs déchets.

Les déchets acceptés et le fonctionnement

La déchèterie Gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis accepte la terre végétale, les gravats, les végétaux, les métaux, les cartons, le bois et les encombrants. Sont refusés les déchets contenant de l'amiante, les emballages de produits phytosanitaires, les huiles, les déchets diffus spécifiques, les déchets d'équipements électriques et électroniques, le mobilier usager, les déchets d'activités de soins à risques et les médicaments, pour lesquels il existe des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (dernier entrant 12 h 15 et 17 h 15). Les deux déchèteries Gros véhicules sont équipées d'un pont bascule et d'un logiciel de pesée. Les gros véhicules stationnent sur le pont bascule à leur entrée et sortie, pour être pesés à plein, puis à vide. Cela permet de calculer le poids des déchets à facturer. Le coût des dépôts varie selon la nature des déchets déposés. Par exemple, 1 tonne de gravats sera facturé 6 € et 1 tonne de végétaux 10 €. La facture est réglable par chèque ou carte bleue. Les clients réguliers peuvent ouvrir un compte et payer en fin de mois, sous certaines conditions.

Pourquoi utiliser les déchèteries Gros Véhicules ?

Les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et les très petites entreprises, plus désormais les autoentrepreneurs, professions libérales et prestataires de service à la personne sont responsables de l'élimination des déchets engendrés par leurs activités (loi du 15 juillet 1975). C'est pour cette raison que les professionnels sont facturés pour déposer leurs déchets dans toutes les déchèteries. Mais, les déchèteries classiques sont conçues pour recevoir les déchets des particuliers. Elles n'ont ni la vocation ni la capacité à recevoir de gros volumes de déchets. Pour les désengorger, offrir une meilleure sécurité aux usagers, et répondre aux besoins des professionnels, le Syndicat Centre Hérault a conçu les déchèteries Gros véhicules dimensionnées pour recevoir des déchets sans limitation de quantité. Les professionnels ont tout à y gagner en les utilisant. Situées à proximité des sorties de l'autoroute A75, elles sont facilement accessibles. Plutôt que de faire des allers retour en déchèterie classique, on peut réduire ses frais de transport, diminuer son empreinte carbone et gagner du temps en déposant ses déchets en un seul voyage. Pour inciter les professionnels à utiliser les déchèteries Gros véhicules, le Syndicat Centre Hérault a pour projet d'installer des portiques qui limitent l'accès des autres déchèteries. Un portique pédagogique, avec une hauteur d'accès de 2m10, a été installé à l'entrée de la déchèterie de Montarnaud.

Les conseils pour bien utiliser la déchèterie Gros véhicules

Avant de venir en déchèterie, il est recommandé de pré-trier les déchets pour gagner du temps, de bâcher la remorque ou le camion-plateau pour éviter les envols sur la route et de prévoir le bon nombre de personnes pour décharger. Sur le site, chaque déchet doit être déposé selon sa nature dans le contenant approprié. Aucun déchet ne doit être vidé avec son sac d'emballage. En cas d'hésitation, un agent de déchèterie est à votre service pour vous aider. Pour éviter une pollution inutile et désagréable, il vaut mieux couper le moteur lors du déchargement. Vous ne pouvez pas fouiller et récupérer des matières ou objets car c'est un vol puni par la loi. Enfin, pensez à conserver les documents justifiant la traçabilité de la gestion de vos déchets : factures et bordereaux de transport.



Contact presse : Béatrice Pinteno • 04 30 49 13 60 • beatricepinteno@syndicat-centre-herault.org

Syndicat Centre Hérault • Route de Canet 34 800 ASPIRAN • 04 67 88 18 46 • www.syndicat-centre-herault.org